



VERSION FINALE

BIENVEILLANCE – OUVERTURE – ENGAGEMENT

Table des matières

INTRODUCTION	3
RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS.....	4
LEXIQUE	5
PROCESSUS D'ÉVALUATION	6
LES VALEURS COMMUNES POUR L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 7	
ABSENCES D'UN ÉLÈVE LORS D'UNE ÉPREUVE	8
COMMUNICATION ET BULLETIN	9
DEMANDE DE SEMESTRIALISATION - UNIVERS SOCIAL.....	11
CADRE D'ÉVALUATION	12
COMPÉTENCES TRANVERSALES	13
RÉVISION DE NOTES	20
PROCÉDURE EN CAS DE PLAGIAT ET TRICHÉRIE	23
INTÉGRATION DES ÉLÈVES RÉCEMMENT IMMIGRÉS	24
POLITIQUE EXEMPTION EXAMEN	26
PÉRIODE DE PRÉPARATION AUX ÉPREUVES MINISTÉRIELLES	28
GRILLE-MATIÈRES	29
COMMUNICATION ET BULLETIN CFER.....	40
CADRE D'ÉVALUATION – CFER 1	41
CADRE D'ÉVALUATION – CFER 2	42
CADRE D'ÉVALUATION – CFER 3	43
GRILLE-MATIÈRES CFER	44
ANNEXE 1 : LIENS VERS LES ENCADREMENTS LÉGAUX	49

INTRODUCTION

La révision de nos normes et modalités en évaluation a pour but de conduire les acteurs de notre établissement à déterminer ce que nous devons faire pour que la vision de l'évaluation, préconisée par les encadrements légaux en vigueur, imprègne les pratiques évaluatives. L'ensemble des décisions prises en regard de l'évaluation reposent sur des assises légales.

Il importe également de veiller à ce que nos normes et modalités répondent à différents questionnements des parents, des élèves, et/ou des enseignants, concernant l'évaluation des apprentissages. De plus, elles doivent refléter fidèlement la réalité des pratiques évaluatives de notre école afin qu'elles soient en lien avec les encadrements légaux en vigueur. Enfin, chacune des étapes du processus de l'évaluation inclut les élèves HDAA intégrés en classe ordinaire.

Ce document porte essentiellement sur les normes et modalités à privilégier afin de guider le personnel de l'école dans leur démarche liée à l'évaluation des apprentissages des élèves tout au long de leur année scolaire.

Le programme de formation basé sur des compétences entraîne des répercussions sur l'évaluation. Celle-ci doit s'inscrire dans une perspective d'aide à l'apprentissage et de reconnaissance des compétences et des acquis.

L'évaluation doit porter également sur l'adaptation nécessaire des pratiques évaluatives dans le contexte d'acquisition des connaissances et de développement des compétences, de la différenciation et du cheminement scolaire des élèves afin de favoriser la continuité des apprentissages.

Pour juger de l'état du développement des compétences, il faut des situations qui vont permettre aux élèves de démontrer qu'ils peuvent mobiliser les ressources nécessaires à l'exercice de leurs compétences. Il sera aussi nécessaire, à certains moments, de vérifier l'acquisition de connaissances dans le cadre d'activités d'apprentissage. Or, la progression des apprentissages apporte des précisions sur les connaissances que les élèves doivent acquérir et être capables d'utiliser chaque année. C'est à ce titre qu'elle complète les programmes d'études.

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS

Il est important de ne pas confondre les normes et modalités de l'école et le résumé de ces dernières qui doit être transmis aux parents en début d'année. Le présent document vise la révision de nos normes et modalités, tandis que, les renseignements à transmettre en début d'année aux parents ont pour objet de leur faire connaître de quelle manière et à quel moment leur jeune sera évalué.

- Les principales évaluations sont celles que l'enseignant juge les plus significatives. Elles incluent aussi, s'il y a lieu, les épreuves ministérielles obligatoires, les épreuves de la commission scolaire ou les épreuves locales.
- La nature d'une évaluation peut correspondre au moyen prévu pour évaluer, par exemple : un travail en classe, une situation d'évaluation, un laboratoire ou une dictée ou toutes autres formes d'enseignement jugées pertinentes par l'enseignant, comme la triangulation des apprentissages.
- Quant à la période, il s'agit d'une indication générale du moment où ces évaluations sont prévues, ce n'est donc pas nécessairement une indication de dates prédéterminées à l'exception des épreuves ministérielles et commission scolaire.

Caractéristiques d'une norme et d'une modalité

NORMES	MODALITÉS
✓ Est une référence commune; ✓ Provient d'un consensus au sein d'une équipe-école; ✓ Possède un caractère prescriptif; ✓ Peut être révisée au besoin; ✓ Est harmonisée au Programme de formation de l'école québécoise; ✓ S'appuie sur la Politique d'évaluation des apprentissages et sur la Politique de l'adaptation scolaire.	✓ Précise les conditions d'application de la norme; ✓ Peut être révisée au besoin; ✓ Oriente les stratégies d'évaluation; ✓ Indique des moyens d'action.

LEXIQUE

Classe ordinaire : classe où l'enseignement est dispensé selon les méthodes pédagogiques conçues pour la majorité des élèves.

Classe spécialisée : regroupement d'élèves qui nécessitent des mesures particulières pour réaliser les apprentissages de base. Une classe destinée à des élèves qui, en raison de certaines caractéristiques, sont regroupés afin de recevoir un enseignement spécialisé. Ils nécessitent aussi des mesures et des services particuliers. Dans le but de répondre aux besoins de chacun, ces classes ont un nombre réduit d'élèves. Source : Dictionnaire actuel de l'éducation – 3^e édition

Classement : action de répartir par catégorie des élèves en fonction de critères tels que les aptitudes, les capacités, les besoins, les compétences et les connaissances.

EHDA : Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Élève correspondant aux définitions reconnues par le ministère de l'Éducation ou présentant des troubles du comportement, des troubles graves du comportement associés à une déficience psychosociale ou des difficultés d'apprentissage.

Élève à risque : « On entend par élève à risque des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement et peuvent ainsi être à risque, notamment au regard de l'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée. Une attention particulière doit être portée aux élèves à risque pour déterminer les mesures préventives ou correctives à leur offrir. Les élèves à risque ne sont pas compris dans l'appellation « élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage » ». *Extrait de l'annexe XIX de la convention collective du personnel enseignant 2010-2015.*

Acronymes :

LIP : Loi sur l'instruction publique

PFEQ : Programme de formation de l'école québécoise

PDA : Progression des apprentissages

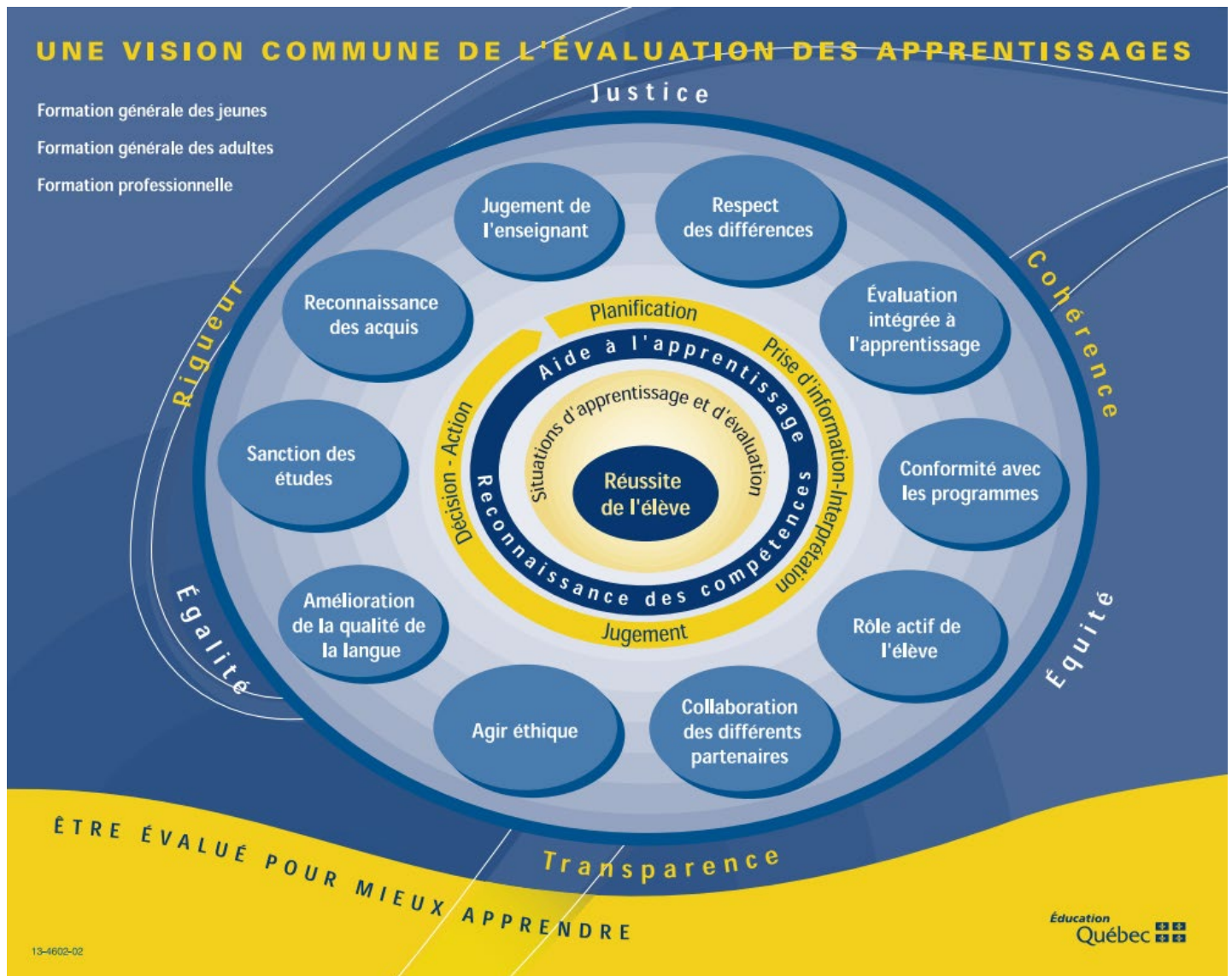
SÉ : Situation d'Évaluation

SAÉ : Situation d'Apprentissage et d'Évaluation

MEES : ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

PROCESSUS D'ÉVALUATION

document ne pas le



LES VALEURS COMMUNES POUR L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Le ministère, par le biais de la Politique d'évaluation des apprentissages, présente une vision unifiée de l'évaluation des apprentissages dans une perspective de réussite éducative pour tous. Celle-ci se traduit par des valeurs fondamentales auxquelles s'ajoutent trois valeurs instrumentales.

Trois valeurs fondamentales :

- 1- LA JUSTICE : afin que l'évaluation des apprentissages se fasse dans le respect des lois et règlements qui régissent le système éducatif québécois.
- 2- L'ÉGALITÉ : pour que tous les élèves aient des chances égales de démontrer les apprentissages réalisés.
- 3- L'ÉQUITÉ : pour que l'évaluation tienne compte des caractéristiques individuelles ou communes à certains groupes et d'éviter ainsi à accroître les différences existantes.

Trois valeurs instrumentales :

- 1- LA COHÉRENCE : afin que l'évaluation soit en relation directe avec l'apprentissage et avec le programme qui l'encadre.
- 2- LA RIGUEUR : une évaluation soucieuse d'exactitude et de précision. Une instrumentalisation de qualité et une cueillette d'informations pertinentes et suffisantes.
- 3- LA TRANSPARENCE : des normes et modalités d'évaluation connues et comprises par tous. Des informations sur les apprentissages accessibles et compréhensibles par l'élève et ses parents.

Ces valeurs constituent notre assise aux pratiques évaluations des apprentissages d'où l'importance d'y adhérer afin d'éviter tout préjudice.

ABSENCES D'UN ÉLÈVE LORS D'UNE ÉPREUVE

À moins de raison jugée valable par la direction d'école, l'élève doit être présent à tous ses cours et activités obligatoires. Par raison jugée valable, on entend :

- Maladie sérieuse (selon l'Info-Sanction 23-24-44 et lettre du sous-ministre en date du 30 mai 2024)
- Accident confirmé par un rapport de police;
- Décès d'un proche parent ;
- Convocation d'un tribunal ;
- Délégation officielle à un événement (concours, compétition sportive ou artistique) d'envergure nationale ou internationale, préalablement autorisée par l'école ;
- Toutes autres raisons exceptionnelles signifiées par écrit par les parents et jugées acceptables par la direction adjointe.

Lors d'une raison valable, l'équipe-école se concerta afin de déterminer un résultat final. L'élève qui serait absent sans raison valable lors d'une épreuve centre de services scolaire ou ministérielle, n'a pas le droit à une reprise. Cet état de fait pourra entraîner la note 0 pour cette évaluation.

En cas d'absence lors d'une épreuve ministérielle, la direction applique les mesures ciblées dans le document « Guide de Gestion : Sanction des études et épreuves ministérielle - Édition 2015. »

Il est à noter que le premier devoir de l'élève est d'être présent en classe tous les jours.

COMMUNICATION ET BULLETIN

Calendrier de remise des résultats 2025-2026

PREMIÈRE COMMUNICATION	28 août au 13 octobre 2025	
	DATE	HEURE
Entrée des commentaires pour traitement	10 octobre 2025	9 h 00
Première communication écrite aux parents	15 octobre 2025	16 h 30
Chaque enseignant concerné doit entrer un commentaire concernant le cheminement scolaire et comportemental des élèves dans le Mozaïk Portail.		
1^{er} BULLETIN	28 août au 14 novembre 2025	
	DATE	HEURE
Entrée des résultats pour traitement	17 novembre 2025	9h00
Bulletins sur le Portail	19 novembre 2025	16h30
Rencontre de parents	20 novembre 2025	
2^e BULLETIN	15 novembre 2025 au 20 février 2026	
	DATE	HEURE
Compétences transversales *	16 janvier 2026	9h00
Entrée des résultats pour traitement	26 février 2026	9h00
Bulletins sur le Portail	3 mars 2026	16h30
Rencontre de parents	12 mars 2026	
3^e BULLETIN	21 février au 23 juin 2026	
	DATE	HEURE
Compétences transversales *	1 ^{er} mai 2026	9h00
Entrée des résultats pour traitement	25 juin 2026	9h00
Bulletins sur le Portail	1 ^{er} juillet 2026	16h30

*L'évaluation des compétences transversales est obligatoire 2 fois par année.

Univers social - Semestrialisations

Univers social – Semestrialisation *		
	DATE	HEURE
Géographie étape 1	27 octobre 2025	
Entrée des résultats pour traitement	30 octobre 2025	9h00
Bulletins sur le portail	19 novembre 2025	16h30
Géographie étape 2	20 février 2026	
Entrée des résultats pour traitement	26 février 2026	9h00
Bulletins sur le portail	3 mars 2026	16h30
Histoire étape 1	20 février 2026	
Entrée des résultats pour traitement	26 février 2026	9h00
Bulletins sur le portail	3 mars 2026	16h30
Histoire étape 2	20 juin 2026	
Entrée des résultats pour traitement	25 juin 2026	9h00
Bulletins sur le portail	1 ^{er} juillet 2026	16h30

**Voir demande de semestrialisation p. 11*

DEMANDE DE SEMESTRIALISATION - UNIVERS SOCIAL

Lettre envoyée par le département d'Univers Social aux Services Éducatifs pour dérogation

L'organisation scolaire, dont la demande de dérogation dans notre cas, a un effet pour contrer le décrochage scolaire à long terme selon nous. Il est démontré dans le document "Contrer le décrochage scolaire à la fin du secondaire" que la semestrialisation peut être demandée pour favoriser la réussite de nos élèves. Nous sommes capables d'affirmer qu'elle constitue une pratique efficace, car nos élèves en ont bénéficié depuis plusieurs années et sont bien préparés pour le deuxième cycle.

Un élève de premier cycle (12 à 14 ans) qui arrive du primaire avec peu de connaissances en géographie et en histoire est lancé dans un processus d'apprentissage trop compliqué. Demandant une compétence d'organisation plus développée, qu'il n'a pas encore acquise, nous affirmons que d'offrir davantage de temps à l'élève pour réussir, au professeur pour l'accompagner et le positionner et aux parents pour s'impliquer permet de mieux répondre aux besoins de notre clientèle. Nous sommes convaincus que la semestrialisation en Univers social reste le meilleur moyen de préparer adéquatement l'élève à la suite de son parcours scolaire et l'amener à développer ses compétences pour atteindre des réussites académiques.

En offrant le cours de géographie de septembre à janvier, il est plus facile de travailler les savoirs, les opérations intellectuelles et les compétences dans un seul domaine d'étude à la fois. Les élèves ont le temps de conceptualiser et d'appliquer les méthodes apprises. Nous avons le temps de voir et d'évaluer leur progression. Le découpage en deux étapes donne un portrait plus réaliste de l'évolution de l'élève que si les deux matières sont combinées. Le constat est le même en histoire, de janvier à juin.

Au quotidien, l'élève a le temps de discerner le concept de territoire en géographie et le concept de l'homme qui utilise son territoire en histoire. Si les deux sont mélangés, il est plus facile de perdre un plus grand nombre d'élèves, à qui ils manquent encore la capacité de faire des liens. Ce qui est normal car ils n'ont pas encore ces acquis à ce moment de leur parcours scolaire.

****La transition primaire-secondaire pose déjà un défi d'adaptation pour les jeunes de première secondaire. Ils doivent développer une capacité d'adaptation et d'organisation plus accrue et certains éprouvent plus de difficultés que d'autres. Ainsi, la semestrialisation évite le va et vient entre les deux matières, les élèves pouvant se concentrer sur une matière à la fois. ****

Nous avons évalué en équipe (plusieurs fois au cours des dernières années) de façon professionnelle, réfléchie et documentée, les deux options ou méthodes d'enseignement de l'Univers social au premier cycle. Nous restons convaincus que la semestrialisation devrait être acceptée au premier cycle du secondaire pour la majorité des écoles du Centre de services des Premières-Seigneuries qui désirent le choisir pour la réussite de leurs élèves.

L'équipe des enseignants d'univers social de l'école Académie Sainte-Marie

CADRE D'ÉVALUATION

Vous retrouverez pour chaque discipline et niveau, les compétences évaluées à chacune des étapes ainsi que leur pondération. De plus, une description des éléments servant à établir la note de l'élève est inscrite. Les cases cochées indiquent qu'il y aura une note au bulletin pour cette étape et les commentaires particuliers donnent des précisions sur les éléments qui serviront à constituer la note de l'élève.

Première communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Appréciation des apprentissages et du comportement	20%	20%	60%

→ La 2^e année du 1^{er} cycle du secondaire aura une épreuve du MEES, qui correspond à 20%.

COMPÉTENCES TRANVERSALES

Le tuteur doit évaluer en collaboration avec l'équipe enseignante les compétences déterminées par l'équipe école à la 3^e étape* :

- Exercer son jugement critique
- Organiser son travail
- Savoir communiquer
- Savoir travailler en équipe

La compétence choisie sera revalidée en début d'année par les coordonnateurs de département avant d'être diffusée. Elles sont indiquées dans les tableaux de pondération des pages 15 à 20.

**Toutefois, pour l'année scolaire 2024-2025, une modalité d'application progressive, toujours en vigueur, permettra de ne faire des commentaires que sur l'une de ces quatre compétences... (Instruction annuelle du Ministre, 2024-2025)*

Domaine des arts

Arts plastiques													
1 ^{er} et 2 ^e cycle				1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire			3 ^e secondaire			
				Étape			Étape			Étape			
Compétence et pondération			Libellé du bulletin	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
1- Créer des images personnelles et médiatiques	70%	Arts plastiques		☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	
2- Apprécier des images	30%				☒	☒			☒	☒			☒
Compétence appréciée à l'étape 3 : organiser son travail													
Commentaires particuliers :													
a) des projets effectués en classe à chaque étape à l'étape 3 un projet d'envergure comptera pour 35% de l'année													

Domaine du développement de la personne

Éducation physique et à la santé

1 ^{er} cycle et 2 ^e cycle			1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire			3 ^e secondaire		
			Étape			Étape			Étape		
Compétence et pondération		Libellé du bulletin	1	2	3	1	2	3	1	2	3
1- Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques 25%	100%	Éducation physique et à la santé	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
2- Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques 50%											
3- Adopter un mode de vie sain et actif 25%											
Compétence appréciée à l'étape 3 : savoir travailler en équipe											
Commentaires particuliers :											
a) travaux d'observation et recherche sur le portail évaluations en cours d'étape et à la fin de chacune											

Culture et citoyenneté québécoise

1 ^{er} cycle		1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire				
		Étape			Étape				
Compétence et pondération		Libellé du bulletin		1	2	3	1	2	3
1- Étudier des réalités culturelles	50%	Culture et citoyenneté québécoise	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
2- Réfléchir sur des questions éthiques	50%		☐	☒	☒	☐	☒	☒	
Compétence appréciée à l'étape 3 : organiser son travail									
Commentaires particuliers :									
a) l'évaluation est basée sur des travaux et des projets									

Domaine des langues

Français, langue d'enseignement												
1 ^{er} cycle et 2 ^e cycle				1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire			3 ^e secondaire		
				Étape			Étape			Étape		
Compétence et pondération		Libellé du bulletin		1	2	3	1	2	3	1	2	3
1- Lire et apprécier des textes variés	40%	Lire		☒		☒	☒		☒	☒		☒
2- Écrire des textes variés	40%	Écrire			☒	☒		☒	☒		☒	☒
3- Communiquer oralement selon des modalités variées	20%	Communiquer oralement			☒	☒		☒	☒		☒	☒
Compétence appréciée à l'étape 3 : organiser son travail												
Commentaires particuliers : Gel d'horaire en ÉCRITURE tous les niveaux, 1-2-3, à la date de l'examen du ministère. AUCUN examen lors de la session d'examens de juin.												

Anglais, langue seconde (programme régulier à 4 périodes)											
1 ^{er} cycle			1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire			3 ^e secondaire		
			Étap			Étap			Étape		
Compétence et pondération		Libellé du bulletin	1	2	3	1	2	3	1	2	3
1- Communiquer oralement en anglais	40%	Communiquer oralement en anglais		☒	☒	☒	☒	☒		☒	☒
2- Comprendre des textes lus et entendus	30%	Comprendre des textes lus et entendus	☒		☒	☒	☒	☒	☒		☒
3- Écrire et produire des textes	30%	Écrire des textes		☒	☒		☒	☒		☒	☒
Compétence appréciée à l'étape 3 : organiser son travail											
Commentaires particuliers :											
a) Chaque étape comporte une situation d'évaluation finale pouvant compter jusqu'à 50% Travaux (oraux et écrits), lectures, tests et projets spéciaux											

Anglais, langue seconde (programme enrichi EESL)								
1 ^{er} cycle			1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire		
			Étape			Étape		
Compétence et pondération		Libellé du bulletin	1	2	3	1	2	3
1- Communiquer oralement en anglais	40%	Communiquer oralement en anglais	☒	☒	☒	☒	☒	☒
2- Comprendre des textes lus et entendus	30%	Comprendre des textes lus et entendus	☒	☒	☒	☒	☒	☒
3- Écrire et produire des textes	30%	Écrire des textes	☒	☒	☒	☒	☒	☒
Compétence appréciée à l'étape 3 : Savoir travailler en équipe (secondaire 1) et organiser son travail (secondaire 2)								
Commentaires particuliers : a) Chaque étape comporte une situation d'évaluation finale pouvant compter jusqu'à 50% b) Travaux (oraux et écrits), lectures, tests et projets spéciaux								
Anglais, langue seconde (profil enrichi à 8 périodes)								
1 ^{er} cycle			1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire		
			Étape			Étape		
Compétence et pondération		Libellé du bulletin	1	2	3	1	2	3
1- Communiquer oralement en anglais	40%	Communiquer oralement en anglais		☒	☒	☒	☒	☒
2- Comprendre des textes lus et entendus	30%	Comprendre des textes lus et entendus	☒	☒	☒	☒	☒	☒
3- Écrire et produire des textes	30%	Écrire des textes		☒	☒		☒	☒
Compétence appréciée à l'étape 3 : Savoir travailler en équipe (secondaire 1) et organiser son travail (secondaire 2)								
Commentaires particuliers : c) Chaque étape comporte une situation d'évaluation finale pouvant compter jusqu'à 50% d) Travaux (oraux et écrits), lectures, tests et projets spéciaux								

Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie

Mathématique												
1 ^{er} cycle et 2 ^e cycle				1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire			3 ^e secondaire		
				Étape			Étape			Étape		
Compétence et pondération		Libellé du bulletin		1	2	3	1	2	3	1	2	3
1- Résoudre une situation-problème	30%	Résoudre une situation-problème			☒	☒		☒	☒		☒	☒
2- Utiliser un raisonnement mathématique	70%	Utiliser un raisonnement mathématique		☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
3- Communiquer à l'aide du langage mathématique				Rétroaction donnée à l'élève								
Compétence appréciée à l'étape 3 : organiser son travail												
Commentaires particuliers :												
a) situations d'évaluation portant sur les connaissances et les compétences												
b) sec. 1 : examen synthèse en juin portant sur la compétence 2 (20% de l'année)												
c) sec. 2 : examen synthèse en juin portant sur la compétence 2 (20% de l'année)												

Science et technologie												
1 ^{er} cycle et 2 ^e cycle				1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire			3 ^e secondaire		
				Étape			Étape			Étape		
Compétence et pondération		Libellé du bulletin		1	2	3	1	2	3	1	2	3
Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique et communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie		40%	Pratique		☒	☒		☒	☒		☒	☒
Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie		60%	Théorie	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
Compétence appréciée à l'étape 3 : organiser son travail												
Commentaires particuliers : a) volet pratique : des projets technologiques, des laboratoires ainsi qu'un examen synthèse de laboratoire (40% du volet pratique de la 3 ^e étape) b) volet théorique : des tests et des examens examen école en juin (40% du volet théorique de la 3 ^e étape)												

Domaine de l'univers social

Géographie								
1 ^{er} cycle			1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire		
			Étape			Étape		
Compétence et pondération		Libellé du bulletin	1	2	3	1	2	3
1- Lire l'organisation d'un territoire	100%	Géographie	☒ 30%	☒ 70%		☒ 30%	☒ 70%	
2- Interpréter un enjeu territorial								
3- Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire								
Compétence appréciée à l'étape 2 : organiser son travail								
Commentaires particuliers :								
a) Évaluation des connaissances et des compétences à l'aide d'examens, de tests et de travaux								
b) La géographie sera enseignée de septembre à décembre (voir demande de semestrialisation)								

Histoire et éducation à la citoyenneté								
1 ^{er} cycle			1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire		
			Étape			Étape		
Compétence et pondération		Libellé du bulletin	1	2	3	1	2	3
1- Interroger les réalités sociales dans une perspective historique	100%	Histoire et éducation à la citoyenneté		☒ 40%	☒ 60%		☒ 40%	☒ 60%
2- Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique								
3- Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire								
Compétence appréciée à l'étape 2 : organiser son travail								
Commentaires particuliers :								
a) Évaluation des connaissances et des compétences à l'aide d'examens, de tests et de travaux								
b) L'histoire sera enseignée de janvier à juin (voir demande de semestrialisation)								

Histoire du Québec et du Canada					
2 ^e cycle			3 ^e secondaire		
			Étape		
Compétence et pondération		Libellé du bulletin	1	2	3
1- Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada	100%	Histoire du Québec et du Canada	☒	☒	☒
2- Interpréter une réalité sociale					
Compétence appréciée à l'étape 3 : organiser son travail					
Commentaires particuliers :					

RÉVISION DE NOTES

Toute demande de révision de notes sera traitée en conformité avec l'application du programme de formation de l'école québécoise ainsi qu'avec la politique d'évaluation du ministère de l'Éducation du Québec.

Le présent règlement détermine les conditions et modalités applicables à la révision du résultat d'un élève en application de l'article 96.15 ou de l'article 110.12 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Modalités :

- Les parents peuvent demander la révision d'une décision rendue sur le plan académique par un ou des membres du personnel de l'école dans un délais de 10 jours ouvrables après la remise des résultats. La demande peut se faire suite à la remise d'un résultat de fin d'étape ou après la remise d'un résultat d'une évaluation.
- La demande de révision d'un résultat obtenu à la suite d'une évaluation tenue au plus tard le dernier jour du calendrier scolaire ne peut cependant être soumise après le 15 juillet suivant.
- La demande doit être acheminée par écrit à la direction de l'école en précisant le motif ou l'objet de la demande.
- Le directeur de l'établissement prête assistance à toute personne qui le requiert pour la formulation de sa demande de révision ou pour toute démarche s'y rapportant.
- Le directeur qui constate que la demande de révision est complète et motivée la transmet à l'enseignant à qui l'élève est confié et lui demande de procéder à la révision.
- L'enseignant doit, dans un délai de cinq jours ouvrables de la transmission de la demande par le directeur de l'établissement, donner par écrit à ce dernier le résultat que l'élève obtient à la suite de la révision ainsi que les motifs sur lesquels il s'appuie. Le directeur communique sans délai ce résultat ainsi que les motifs à l'élève ou à ses parents. Il informe également l'élève ou ses parents de leur droit de consulter les pièces à l'appui de ce résultat.

- Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif, mais doit être documenté.
- En cas de refus ou d'impossibilité de l'enseignant concerné de procéder à la révision de notes, la direction peut décider de confier à un autre enseignant la révision du dossier. L'enseignant à qui la demande de révision est ainsi confiée est choisi en fonction de son expertise dans la discipline ou le champ d'enseignement concerné par la demande de révision.
- Le directeur communique sans délai ce résultat ainsi que les motifs à l'élève ou à ses parents. Il informe également l'élève ou ses parents de leur droit de consulter les pièces à l'appui de ce résultat.
- Pour les épreuves ministérielles, on doit se fier au guide de la sanction des études.

Révision d'un résultat Formulaire à l'intention de l'élève ou de ses parents (tuteurs légaux)

Modalités :

L'élève ou ses parents peuvent demander la révision d'un résultat aux conditions suivantes :

- La demande de révision doit être soumise à la direction dans les **10 jours ouvrables** de la connaissance du résultat;
- Le résultat concerné par la demande ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'une demande de révision;
- La demande peut viser le résultat d'une évaluation, d'une partie d'évaluation, ou d'un résultat constitué de plusieurs évaluations;
- La demande peut également cibler le résultat d'un cours, d'une étape, d'une matière ou d'une compétence (volet);
- La demande ne peut viser que les évaluations de la plus récente étape terminée;
- La demande faite à la suite d'une évaluation tenue le dernier jour du calendrier scolaire ne peut être soumise après le 15 juillet de la même année.

Identification de l'élève et nature de la demande

Date de la demande :	Nom et prénom de l'élève :
Niveau :	Code ou titre du cours ou matière concernée :
Nom de l'enseignant :	
Motifs justifiant la demande :	
Identification de l'évaluation ou de la partie de l'évaluation ou du résultat à réviser (Ex. : titre de l'évaluation, titre des sous-sections ou numéros à réviser) :	
Liste des pièces justificatives au soutien de la demande (l'évaluation concernée doit être jointe si elle a été remise l'élève) :	

Signatures

Toutes les sections de ce formulaire doivent être remplies pour que la demande soit recevable.

Je comprends que : La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au **maintien**, à la **majoration** ou à la **diminution** du résultat initial. Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est **définitif**. ☐ **Oui**

Signature du demandeur : _____ ☐ Parent ☐ Élève

Date : _____

Section réservée à la direction de l'école

Date de réception du formulaire : _____

Je confirme que la demande de révision d'un résultat est complète et motivée. ☐ Oui ☐ Non

Toutes les modalités de la section 1 ont été rencontrées. ☐ Oui ☐ Non

Commentaires : _____

Signature : _____ Date : _____

PROCÉDURE EN CAS DE PLAGIAT ET TRICHERIE

Un élève est considéré en situation de plagiat ou de tricherie :

- S'il utilise un appareil électronique ou de communication (appareil photo, Mp3, téléphone cellulaire, téléavertisseur, iPod, etc.) ou un document non autorisé ;
- S'il consulte, de façon non autorisée, des informations relatives à l'évaluation (documents, inscriptions sur les vêtements ou sur la peau) ;
- S'il échange des informations oralement ;
- S'il échange des informations par écrit (notes envoyées par message texte sur appareil électronique ou de communication) ;
- S'il s'approprie, en tout ou en partie, le texte, le travail ou la recherche d'un auteur sans citer la source ;
- S'il a recours à l'usage d'un outil d'intelligence artificielle pour réaliser son travail sans accord préalable de son enseignant.

Dans le cas d'une évaluation locale, la note « 0 » sera attribuée pour cette évaluation.

La direction a la responsabilité de déterminer les sanctions disciplinaires s'il y a lieu. Les parents en seront avertis.

Dans le cas d'une épreuve ministérielle, les règles et sanctions établies par le Ministère seront appliquées.

Comportements non-conformes lors d'un examen

1. Mettre l'examen sur pause pour l'élève fautif en saisissant celui-ci ;
2. Avertir immédiatement le responsable d'examen s'il y a lieu ;
3. Identifier les numéros effectués par l'élève fautif depuis le début de l'examen et initialiser les numéros ;
4. Remettre la copie à l'élève pour lui permettre de terminer son examen ;
5. Produire un rapport à la suite de l'évènement et aviser la direction.

INTÉGRATION DES ÉLÈVES RÉCEMMENT IMMIGRÉS

Parmi tous les services offerts aux élèves allophones, la mesure de soutien linguistique s'avère souvent un élément clé dans la réussite de leur parcours scolaire, en particulier lorsqu'ils sont issus de l'immigration récente. L'offre de services en francisation offerte dans notre centre de services scolaire a comme objectif principal de réduire chez ces élèves l'écart entre leurs compétences en français et ce qui est attendu des élèves du secteur ordinaire. Elle permet également de leur apporter un soutien dans la poursuite de leurs apprentissages langagiers et scolaires.

Dans un premier temps, ces élèves sont classés selon leur âge et leurs résultats scolaires dans leur pays d'origine. La conseillère d'orientation attribue un niveau à l'élève. Par la suite, la conseillère en orientation organise une rencontre d'accueil avec l'élève et un de ses répondants (avec l'aide d'un interprète lorsque nécessaire) pour recueillir des informations sur le parcours scolaire de l'élève, son évolution globale et développement langagier, son parcours migratoire ainsi que l'histoire familiale pour établir un portrait global de l'élève avant de l'intégrer dans son nouveau milieu.

Ensuite, une évaluation initiale des compétences langagières en français, langue de communication et d'apprentissage, et une évaluation en mathématique peuvent être administrées. À partir des résultats de l'évaluation langagière et de l'outil diagnostic en mathématiques, une cote de francisation est attribuée à l'élève.

Voici une liste exhaustive des cotes de francisation :

10	L'élève ne reçoit plus aucun service de soutien linguistique, car il peut désormais suivre normalement l'enseignement en français. Il conservera sa cote 10 jusqu'à la fin de sa scolarisation.
11	L'élève reçoit des services de soutien linguistique d'appoint en francisation. Il comprend et parle le français, mais les compétences en lecture et en écriture sont moins développées. Les services de francisation sont offerts une fois par cycle de 9 jours.
22	L'élève reçoit les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) parce qu'il n'est pas en mesure de suivre normalement l'enseignement en français. Les services de francisation sont offerts au moins une période par jour ou l'équivalent. La matière <i>Intégration linguistique, scolaire et sociale</i> sera ajoutée au bulletin de l'élève.
23	L'élève reçoit les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) parce qu'il n'est pas en mesure de suivre normalement l'enseignement en français. L'élève qui se voit donner une cote 23 passe plus de 50% de son temps de classe dans une classe d'accueil avec d'autres élèves qui reçoivent les mêmes services de francisation que lui.
32	L'élève est en situation de grand retard scolaire (au moins 9 ans de retard) après l'entrevue initiale et l'outil diagnostique en mathématique. Il reçoit des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF). Les services de francisation sont offerts au moins une période par jour ou l'équivalent.
34	L'élève est en situation de grand retard scolaire (au moins 9 ans de retard) après l'entrevue initiale et l'outil diagnostique en mathématique. Il reçoit des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF). De manière temporaire, l'élève sera placé en classe d'accueil de francisation pour faciliter son immersion dans la langue française.

Selon la cote de francisation attribuée, l'élève va recevoir son horaire de classe avec les périodes de francisation ajoutée à son horaire si sa situation particulière le justifie. Les cotes 23 et 34 impliquent la présence de l'élève dans une classe d'accueil qui n'est pas présentement offerte à l'Académie Sainte-Marie. Pour tout classement en classe d'accueil à la suite de l'entrevue initiale et l'évaluation langagière par l'enseignante en francisation, l'élève sera redirigé vers la Polyvalente de Charlesbourg ou Samuel-de-Champlain selon le lieu de résidence de l'élève, puisque c'est la seule école qui offre des classes d'accueil pour le moment.

En ce qui concerne l'évaluation, le programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS) prépare l'élève immigrant à poursuivre sa scolarité en français dans la classe ordinaire.

Les compétences du programme ILSS sont évaluées par l'enseignante de francisation et l'enseignante disciplinaire de manière concertée. On évalue la progression de l'élève au regard du développement des compétences en ILSS communiquer, lire et écrire, selon les paliers 1 à 5. La lettre (A, B, C, D) permet d'apprécier la capacité de l'élève à répondre aux exigences des tâches réalisées.

		Palier	Description
Cote	Description	1	Tâches simples, prévisibles dont les sujets sont familiers.
A	Dépasse les exigences.	2	Tâches simples plus ou moins prévisibles dont les sujets sont familiers.
B	Satisfait clairement aux exigences.	3	Tâches relativement complexes dont les sujets sont familiers.
C	Satisfait minimalement aux exigences.	4	Tâches complexes dont les sujets sont plus ou moins familiers.
D	Ne satisfait pas aux exigences.	5	Tâches complexes et diversifiées dont les sujets sont plus ou moins familiers.

Lorsque la barrière de la langue place un élève avec une cote 22 en très grand échec dans certaines matières, ce dernier se verra fixer des objectifs modifiés par les enseignants de ces dites matières. Sur le bulletin, la lettre F sera placée au milieu du code de cours pour indiquer que l'élève bénéficie d'une modification de l'évaluation dans cette matière. (ex. 132F100).

En fin d'année scolaire, l'enseignante de francisation fait un portrait de l'élève pour voir s'il conserve la même cote pour l'année suivante ou s'il y aura une hausse ou une baisse de services.

POLITIQUE EXEMPTION EXAMEN

Démarche : L'enseignant responsable du département fait une demande écrite à la direction adjointe avant le 1 novembre 2025. L'adjoint va donner un accusé de réception.

Critères pour le français :

1. Avoir obtenu 85% et plus au sommaire des trois étapes en lecture (compétence 1) ;
2. Avoir eu un comportement exemplaire en classe et à l'école;
3. Avoir été présent à ses cours.

Critères pour les mathématiques :

4. Avoir obtenu 90% et plus au sommaire des trois étapes (compétence 2) ;
5. Avoir eu un comportement exemplaire en classe et à l'école;
6. Avoir été présent à ses cours.

Critères pour les sciences :

1. Avoir obtenu 85% et plus au sommaire des trois étapes pour le volet théorique (compétence 2) ;
2. Avoir remis ses documents de révisions ;
3. Avoir eu un comportement exemplaire en classe et à l'école;
4. Avoir été présent à ses cours.

Critères pour l'univers social

Pour les élèves de 2e et 3e secondaire seulement

1. Avoir obtenu 90% et plus au sommaire des trois étapes
2. Avoir un comportement exemplaire en classe et à l'école
3. Avoir été présent à ses cours

Critères pour l'anglais

1. Avoir obtenu 90% et plus au sommaire des trois étapes
2. Avoir un comportement exemplaire en classe et à l'école
3. Avoir été présent à ses cours

Processus d'exemption pour l'examen lors de la session de juin 2025-2026

- **10 juin 2024** : remise à l'élève de la lettre par l'enseignant pour faire autoriser l'exemption par les parents ;
- **12 juin 2024** : date limite pour le retour à l'enseignant de la lettre signée ;
- **14 juin 2024** : l'enseignant prépare la liste des élèves qui seront présents à l'examen **en rayant les noms des élèves exemptés** et la remet à la technicienne en organisation scolaire pour la préparation des enveloppes. De plus, l'enseignant glisse à l'intérieur des enveloppes d'examens les lettres d'autorisation. Ainsi, les preuves d'exemption seront à portée de main le jour de l'évaluation.

Saisie des résultats au bulletin

Lors de la saisie des notes dans le portail Mozaïk, inscrire NE à l'examen de chacun des élèves exemptés.

PÉRIODE DE PRÉPARATION AUX ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Afin d'optimiser la préparation des élèves aux épreuves ministérielles annuelles, il n'est pas possible d'organiser des activités et/ou des sorties éducatives qui pourraient faire perdre des périodes de préparation aux élèves dans le mois précédant la date de l'épreuve.

Les dates de ces épreuves seront partagées à l'ensemble des enseignants dès qu'elles seront connues pour faciliter la planification des activités.

→ Pour 2024-2025, tous les voyages de deuxième secondaire devraient être suspendus **entre le 28 avril 2025 et l'examen d'écriture du ministère du 15 mai 2025** afin que les élèves s'y préparent en classe.

GRILLE-MATIÈRES

Anglais enrichi EESL – 1^{er} secondaire

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FRA168	Français, langue d'enseignement	132108	8	6
MAT156	Mathématiques	063126	6	5
ANG104	Anglais enrichi EESL	134104 136104	4 4	10
SCT134	Science et technologie	055104	4	3
UNI156	○ Histoire et éducation à la citoyenneté ○ Géographie	087103 095103	3 3	5
CCQ122	Culture et citoyenneté québécoise	080102	2	2
EDU122	Éducation physique et à la santé	043102	2	2
Cours d'arts – L'élève choisit un cours du domaine des arts parmi les suivants :				
ART134	Arts plastiques	168104	4	3
ARD134	Art dramatique	170104		
TOTAL			40	36

Anglais – 1^{er} secondaire

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FRA168	Français, langue d'enseignement	132108	8	6
MAT166	Mathématiques	063126	6	6
ANG184	Anglais enrichi ÉLITE	134104 136104	4 4	8
SCT134	Science et technologie	055104	4	3
UNI156	○ Histoire et éducation à la citoyenneté ○ Géographie	087103 095103	3 3	5
CCQ122	Culture et citoyenneté québécoise	080102	2	2
EDU122	Éducation physique et à la santé	043102	2	2
Cours d'arts – L'élève choisit un cours du domaine des arts parmi les suivants :				
ART144	Arts plastiques	168104	4	4
ARD144	Art dramatique	170104		
TOTAL			40	36

Arts visuels – 1^{er} secondaire

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FRA168	Français, langue d'enseignement	132108	8	6
MAT166	Mathématiques	063126	6	6
ANG144	Anglais, langue seconde	134104	4	4
SCT134	Science et technologie	055104	4	3
UNI156	○ Histoire et éducation à la citoyenneté ○ Géographie	087103 095103	3 3	5
CCQ122	Culture et citoyenneté québécoise	080102	2	2
EDU122	Éducation physique et à la santé	043102	2	2
Concentration				
ARV188	Arts visuels	168104 180154	4 4	8
TOTAL			40	36

ESport – 1^{er} secondaire

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FRA168	Français, langue d'enseignement	132108	8	6
MAT166	Mathématiques	063126	6	6
ANG144	Anglais, langue seconde	134104	4	4
SCT134	Science et technologie	055104	4	3
UNI156	○ Histoire et éducation à la citoyenneté ○ Géographie	087103 095103	3 3	5
CCQ122	Culture et citoyenneté québécoise	080102	2	2
EDU122	Éducation physique et à la santé	043102	2	2
Concentration				
ESP144	Esport	111144	4	4
Cours d'arts – L'élève choisit un cours du domaine des arts parmi les suivants :				
ART144	Arts plastiques	168104	4	4
ARD144	Art dramatique	170104		
TOTAL			40	36

Multisports – 1^{er} secondaire

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FRA168	Français, langue d'enseignement	132108	8	6
MAT166	Mathématiques	063126	6	6
ANG144	Anglais, langue seconde	134104	4	4
SCT134	Science et technologie	055104	4	3
UNI156	○ Histoire et éducation à la citoyenneté ○ Géographie	087103 095103	3 3	5
CCQ122	Culture et citoyenneté québécoise	080102	2	2
Concentration				
SPO166	Multisports	043102 046144	2 4	6
Cours d'arts – L'élève choisit un cours du domaine des arts parmi les suivants :				
ART144	Arts plastiques	168104	4	4
ARD144	Art dramatique	170104		
TOTAL			40	36

Sciences – 1^{er} secondaire

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FRA168	Français, langue d'enseignement	132108	8	6
MAT166	Mathématiques	063126	6	6
ANG144	Anglais, langue seconde	134104	4	4
UNI156	○ Histoire et éducation à la citoyenneté ○ Géographie	087103 095103	3 3	5
CCQ122	Culture et citoyenneté québécoise	080102	2	2
EDU122	Éducation physique et à la santé	043102	2	2
Concentration				
SCC178	Concentration sciences	055104 056144	4 4	7
Cours d'arts – L'élève choisit un cours du domaine des arts parmi les suivants :				
ART144	Arts plastiques	168104	4	4
ARD144	Art dramatique	170104		
TOTAL			40	36

Découverte (régulier) – 1^{er} secondaire

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FRA168	Français, langue d'enseignement	132108	8	6
MAT166	Mathématiques	063126	6	6
ANG144	Anglais, langue seconde	134104	4	4
SCT134	Science et technologie	055104	4	3
UNI156	○ Histoire et éducation à la citoyenneté	087103	3	5
	○ Géographie	095103	3	
CCQ122	Culture et citoyenneté québécoise	080102	2	2
EDU122	Éducation physique et à la santé	043102	2	2
Concentration				
POA142 POS142	Projet Orientation Découverte	114144	4	4
Cours d'arts – L'élève choisit un cours du domaine des arts parmi les suivants :				
ART144	Arts plastiques	168104	4	4
ARD144	Art dramatique	170104		
TOTAL			40	36

Anglais enrichi EESL – 2^e secondaire

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FRA268	Français, langue d'enseignement	132208	8	6
MAT256	Mathématiques	063226	6	5
ANG204	Anglais enrichi EESL	134204 136204	4 4	10
SCT234	Science et technologie	055204	4	3
UNI256	○ Histoire et éducation à la citoyenneté ○ Géographie	087213 095203	3 3	5
CCQ222	Culture et citoyenneté québécoise	080202	2	2
EDU222	Éducation physique et à la santé	043202	2	2
Cours d'arts – L'élève choisit un cours du domaine des arts parmi les suivants :				
ART234	Arts plastiques	168204	4	3
ARD234	Art dramatique	170204		
TOTAL			40	36

Profils - 2^e secondaire

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FRA278	Français, langue d'enseignement	132208	8	7
MAT266	Mathématiques	063226	6	6
ANG244	Anglais, langue seconde	134204	4	4
SCT244	Science et technologie	055204	4	4
UNI256	○ Histoire et éducation à la citoyenneté ○ Géographie	087203 095203	3 3	5
CCQ222	Culture et citoyenneté québécoise	080202	2	2
EDU222	Éducation physique et à la santé	043202	2	2
Profils - L'élève choisit un profil parmi les suivants :				
ANG284	Anglais ÉLITE	136204	4	4
ARV268	Arts visuels	180254		
ESP244	Esport	111244		
SPO266	Multisports	046244		
SCC288	Concentration sciences	056244		
POD244	Projet Orientation Découverte	114244		
Cours d'arts – L'élève choisit un cours du domaine des arts parmi les suivants :				
ART224	Arts plastiques	168204	4	2
ARD224	Art dramatique	170204		
TOTAL			40	36

* Ces profils incluent également le cours obligatoire qui s'y rattache.

Options - 3^e secondaire

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FRA388 FRE388	Français, langue d'enseignement	132308	8	8
MAT366 MAD266*	Mathématiques **Pour les élèves qui ont des mathématiques de 2 ^e secondaire à leur horaire	063306 063226*	6	6
ANG344	Anglais, langue seconde	134304	4	4
HIS344	Histoire du Québec et du Canada	085304	4	4
EDU322	Éducation physique et à la santé	043302	2	2
Cours de sciences – L'élève choisit un cours du domaine des sciences parmi les suivants :				
SCT366	Science et technologie (ST)	055306	6	6
ATS366	Applications technologiques et scientifiques (ATS) (PPO obligatoire en profil)	057306		
Profils - L'élève choisit un profil parmi les suivants :				
ARV344	Arts visuels	180354	4	4
ESP344	Esport et Multimédia	111344		
SPO344	Multisports	046344		
SCC344	Option sciences	056344		
PPO344	Projet personnel d'orientation (PPO) (obligatoire avec ATS)	106344		
Cours d'arts – L'élève choisit un cours du domaine des arts parmi les suivants :				
ART322	Arts plastiques	168302	2	2
ARD322	Art dramatique	170302		
TOTAL			36	36

Cheminement particulier continu (CPC)

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE
Cours obligatoires				
FR0CPC	Français, langue d'enseignement	132100	0	8
MA0CPC	Mathématiques	063100	0	6
AN0CPC	Anglais, langue seconde	134100	0	4
SC0CPC	Science et technologie	055100	0	4
UN0CPC	○ Histoire et éducation à la citoyenneté ○ Géographie	087100	0	2
		095100	0	2
CC0CPC	Culture et citoyenneté québécoise	080100	0	2
ED0CPC	Éducation physique et à la santé	043100	0	4
AR0CPC	Arts plastiques	168100	0	4
TOTAL			0	36

COMMUNICATION ET BULLETIN CFER

1. Première communication

- La première communication est en lien avec le comportement et l'intégration dans le groupe.
- Le plan d'intervention personnalisé pour chaque élève est réalisé avant la fin novembre.

2. Bulletins (étapes 1, 2 et 3)

- L'enseignant a la liberté de l'évaluation, mais il doit s'en tenir à la grille d'évaluation de son niveau, présentée plus loin. Au CFER, les enseignants travaillent souvent par projet, il est donc possible de faire des matières en intensif.
- Il faut comprendre également que l'élève est évalué par rapport à lui-même pendant presque tout son parcours par le biais d'une évaluation individualisée. Cependant, à la fin de chacune des matières, l'élève est évalué selon les critères du programme FPT.
- Afin d'évaluer les élèves dans des tâches concrètes et de laisser des traces, il a été réfléchi d'utiliser une grille d'évaluation multi-matières sur Google Forms. Voici les liens pour accéder à 3 tutoriels vidéo.
 - Le premier explique le fonctionnement de la grille et ce qu'elle évalue :
[Objectifs et explications de la grille d'évaluation.MP4](#)
 - Le second explique comment créer son formulaire :
[Tutoriel Google formulaire.mov](#)
 - Le dernier est la manière d'installer une feuille de calcul et un module complémentaire afin que les élèves puissent recevoir leur rétroaction par courriel :
[Tutoriel Évaluation CFER Formule.mov](#)

3. Bilan de progression (décembre et juin)

- **Outils : Bulletin CFER**
L'élève est également évalué selon les 5 valeurs du CFER (autonomie, engagement, effort, respect, et rigueur)

CADRE D'ÉVALUATION – CFER 1

			Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	C1	Lire et apprécier des textes variés	1 fois*		X
	C2	Écrire des textes variés	1 fois*		X
	C3	Communiquer oralement selon des modalités variées	1 fois*		X
Anglais	C1	Interagir oralement en anglais	1 fois*		X
	C2	Lire, écouter et visionner des textes variés	1 fois*		X
	C3	Écrire des textes	1 fois*		X
Mathématiques	C1	Résoudre une situation-problème	1 fois*		X
	C2	Mettre à profit un raisonnement mathématique	1 fois*		X
Expérimentations technologiques et scientifiques	C1	Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifiques ou technologiques	1 fois*		X
	C2	Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	1 fois*		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	Matière sans compétences		1 fois*		X
Éducation physique et à la santé	Matière sans compétences		1 fois*		X
Autonomie et participation sociale	Matière sans compétences		1 fois*		X
Sensibilisation au monde du travail	C1	Accomplir les tâches inhérentes à différentes situations de travail	--	X	X
	C2	Adopter les attitudes et les comportements appropriés à différentes situations de travail	--	X	X
Préparation au marché du travail	C1	Cerner son profil personnel et professionnel	1 fois*		X
	C2	Se donner une représentation du monde du travail	1 fois*		X
	C3	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle	--	--	--

*Les compétences doivent être évaluées 2 fois / année. Toutes les compétences doivent être évaluées à l'étape 3.

CADRE D'ÉVALUATION – CFER 2

			Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	C1	Lire et apprécier des textes variés	1 fois*		X
	C2	Écrire des textes variés	1 fois*		X
	C3	Communiquer oralement selon des modalités variées	1 fois*		X
Anglais	C1	Interagir oralement en anglais	1 fois*		X
	C2	Lire, écouter et visionner des textes variés	1 fois*		X
	C3	Écrire des textes	1 fois*		X
Mathématiques	C1	Résoudre une situation-problème	1 fois*		X
	C2	Mettre à profit un raisonnement mathématique	1 fois*		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	Matière sans compétences		1 fois*		X
Éducation physique et à la santé	Matière sans compétences		1 fois*		X
Autonomie et participation sociale	Matière sans compétences		1 fois*		X
Préparation au marché du travail	C1	Cerner son profil personnel et professionnel	1 fois*		X
	C2	Se donner une représentation du monde du travail	1 fois*		X
	C3	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle	1 fois*		X
Insertion professionnelle	C1	S'approprier certaines compétences spécifiques d'un ou de plusieurs métiers semi-spécialisés	X	X	X
	C2	Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail	X	X	X

*Les compétences doivent être évaluées 2 fois / année. Toutes les compétences doivent être évaluées à l'étape 3.

CADRE D'ÉVALUATION – CFER 3

			Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	C1	Lire et apprécier des textes variés	1 fois*		X
	C2	Écrire des textes variés	1 fois*		X
	C3	Communiquer oralement selon des modalités variées	1 fois*		X
Mathématiques	C1	Résoudre une situation-problème	1 fois*		X
	C2	Mettre à profit un raisonnement mathématique	1 fois*		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	Matière sans compétences		1 fois*		X
Autonomie et participation sociale	Matière sans compétences		1 fois*		X
Préparation au marché du travail	C1	Cerner son profil personnel et professionnel	1 fois*		X
	C2	Se donner une représentation du monde du travail	1 fois*		X
	C3	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle	1 fois*		X
Insertion professionnelle	C1	S'approprier certaines compétences spécifiques d'un ou de plusieurs métiers semi-spécialisés	X	X	X
	C2	Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail	X	X	X

*Les compétences doivent être évaluées 2 fois / année. Toutes les compétences doivent être évaluées à l'étape 3.

GRILLE-MATIÈRES CFER

Programme CFER – Année 1

Cours obligatoires

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE	NOMBRE D'HEURES
AN1CF0	Anglais, langue seconde	135-130	0	2	50
AU1CF0	Autonomie et participation sociale	103-130	0	4	100
EP1CF0	Éducation physique et à la santé	045-130	0	2	50
EX1CF4	Expérimentations technologiques et scientifiques	059-134	4	6	100
FR1CF0	Français, langue d'enseignement	130-130	0	6	150
MA1CF0	Mathématiques	067-130	0	6	150
PM1CF0	Préparation au marché du travail	199-130	0	2	50
SM1CF4	Sensibilisation au marché du travail	109-134	4	6	150
UN1CF0	Univers social	093-130	0	2	50
Temps non réparti					50
TOTAL				36	900

Heures en classe vs. Heures d'insertion professionnelle

900 heures d'école au total – 150 heures d'usine = 750 heures en classe

750 heures en classe / 1.3125 heure par période* = 571.43 périodes

571.43 périodes / 4 périodes par jour = 143 jours

* Horaire ajusté : Pour 9 pédagogiques supplémentaires par année, les élèves du CFER font 15 minutes de plus par jour (allongement de la 2^e période).

Date d'ouverture des usines variable en début d'année

Valider la date d'ouverture pour le décompte des heures

Programme CFER – Année 2

Cours obligatoires

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE	NOMBRE D'HEURES
AN2CF4	Anglais, langue seconde	135-234	4	2	50
AU2CF0	Autonomie et participation sociale	103-230	0	4	100
EP2CF4	Éducation physique et à la santé	045-234	4	3	50
FR2CF0	Français, langue d'enseignement	130-230	0	5	100
IN2CF0	Insertion professionnelle	108-230	0	12	300
MA2CF0	Mathématiques	067-230	0	4	100
PM2CF0	Préparation au marché du travail	199-230	0	4	100
UN2CF0	Univers social	093-230	0	2	50
Temps non réparti					50
TOTAL				36	900

Heures en classe vs. Heures d'insertion professionnelle

900 heures d'école au total – 300 heures d'usine = 600 heures en classe

600 heures en classe / 1.3125 heure par période* = 457.14 périodes

457.14 périodes / 4 périodes par jour = 114 jours

* Horaire ajusté : Pour 9 pédagogiques supplémentaires par année, les élèves du CFER font 15 minutes de plus par jour (allongement de la 2^e période).

Date d'ouverture des usines variable en début d'année

Valider la date d'ouverture pour le décompte des heures

Programme CFER – Année 3

Cours obligatoires

CODE ÉCOLE	COURS	CODE DU MINISTÈRE	UNITÉS	PÉR./CYCLE	NOMBRE D'HEURES
AU3CF4	Autonomie et participation sociale	103-234	4	3	50
FR3CF4	Français, langue d'enseignement	130-234	4	3	50
IN3CF4	Insertion professionnelle	108-234	4	24	600
MA3CF4	Mathématiques	067-234	4	2	50
PM3CF3	Préparation au marché du travail	199-233	3	2	50
UN3CF4	Univers social	093-234	4	2	50
	Temps non réparti				50
TOTAL				36	900

Heures en classe vs. Heures d'insertion professionnelle

900 heures d'école au total – 600 heures de stage = 300 heures en classe

300 heures en classe / 1,3125 heure par période*
= 228.57 périodes

228.57 périodes / 4 périodes par jour = 57 jours

* Horaire ajusté : Pour 9 pédagogiques supplémentaires par année, les élèves du CFER font 15 minutes de plus par jour (allongement de la 2^e période).

Avant les fêtes, les élèves sont 2 jours à l'école (8 périodes).

Après les fêtes, les élèves sont 1 journée à l'école (4 périodes).

Les heures d'insertion professionnelle de l'an 2 et l'an 3 sont combinées pour atteindre le 900 heures nécessaires pour la certification. **Les heures sont donc transférables d'une année à l'autre.**

Veuillez prendre note que toutes les matières du programme CFER 3 sont associées à des unités ministérielles. Elles sont donc importantes dans la progression des apprentissages du jeune.

Pour la diplomation, chacune des deux compétences d'Insertion professionnelle doit être réussie en fonction des exigences du programme avec la cote A ou B au résultat final.

Passage 1^{er} secondaire vers 2^e secondaire – Normes de passation

À l'Académie Sainte-Marie, l'élève peut être promu ou non en 2^e secondaire selon deux volets académiques : le nombre de matières de base réussies et le cumul des unités.

1. Nombre de matières de base réussies

Cheminement scolaire possible	
3/3 matières de base en réussite	Est promu en 2 ^e secondaire
2/3 matières de base en réussite	Est promu en 2 ^e secondaire, avec recommandation de soutien dans la matière en échec.
1/3 ou 0/3 matière de base en réussite	<u>Recommandation de reprise de 1^e secondaire, si l'élève :</u> - A 14 ans et moins au 30 sept. prochain - N'a pas repris d'année au 1^{er} cycle du secondaire <i>** À la suite d'une étude de cas, la recommandation de reprise est faite par l'école. La décision de reprendre ou non son 1^{er} secondaire revient au parent.</i>

2. Cumul des unités

Matières	Unités
Science	4
Histoire	3
Géographie	3
Éducation physique	2
Arts plastique ou musique	4
Éthique et culture religieuse	2
Cours à option	4
Total	22 unités

En plus de devoir réussir minimalement deux matières de base sur trois, l'élève de 1^{er} secondaire doit cumuler un minimum de 12 unités sur 22 pour être promu en 2^e secondaire.

Ce critère permet de s'assurer que l'élève possède les connaissances minimales nécessaires pour cheminer en 2^e secondaire.

Passage 1^{er} cycle vers 2^e cycle du secondaire – Normes de passation

À l'Académie Sainte-Marie, l'élève peut être promu ou non au 2^e cycle du secondaire selon deux volets académiques : le nombre de matières de base réussies et le cumul des unités.

1. Nombre de matières de base en réussite

Matières de base	Cheminement scolaire possible
3/3 matières de base en réussite	Est promu en 3 ^e secondaire
2/3 matières de base en réussite	<u>Mathématiques en échec</u> - Est promu en 3^e secondaire avec des mathématiques de 2^e secondaire (note en bas de 50%) - Cours d'été possibles (note entre 50% et 59%) - Pré-DEP possible si 15 ans au 30 septembre (note entre 50% et 59%)
	<u>Français ou anglais en échec, note en bas de 50%</u> - Cours d'été possibles (note entre 50% et 59%) - Étude de cas* pour décider s'il y aura promotion en 3^e secondaire avec du soutien supplémentaire dans la matière concernée - Pré-DEP possible si 15 ans au 30 septembre (note entre 50% et 59%)
1/3 ou 0/3 matière de base en réussite	<u>Est en reprise de 2^e secondaire, si l'élève :</u> - A 15 ans et moins au 30 sept. prochain - N'a pas repris d'année au 1^{er} cycle du secondaire <u>Est classé dans le programme FMSS, si l'élève :</u> - A 15 ans et plus au 30 sept. prochain - A complété sa 3^e année au 1^{er} cycle du secondaire

* Une étude de cas sera faite avec les enseignants, la direction et les professionnels concernés

2. Cumul des unités

Pour que l'élève soit promu en 3^e secondaire, il doit cumuler minimalement 26 unités lors de son 2^e secondaire (incluant les matières de base).

Matières	Unités	Matières	Unités
Français	8	Sciences	4
Mathématiques	6	Arts ou musique	4
Anglais	4	Éducation physique	2
Géographie	3	Éthique	2
Histoire	3	Option/concentration	4

Normes de passation – 2^e cycle du secondaire

Au 2^e cycle de l'enseignement secondaire, le passage de l'élève d'une année à l'autre s'effectue par matière. À la fin de la première année du cycle, l'élève peut donc poursuivre ses apprentissages au niveau supérieur pour les matières réussies et conserver à son horaire les matières de 3^e secondaire non réussies.

ANNEXE 1 : LIENS VERS LES ENCADREMENTS LÉGAUX

[Loi sur l'instruction publique](#)

[Régime pédagogique](#)

[Instruction annuelle 2025-2026](#)

[Cadres d'évaluation des apprentissages du secondaire](#)

[Encadrement éthique de l'IA et l'utilisation responsable de l'IA générative en éducation](#)

[Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Éducation](#)